

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	11
Présents	8
Absents	3
représentés	2
votants	10

Le 22 octobre 2021 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 15/10/2021** s'est réuni en session ordinaire à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Christian Eymery, le maire

**PRESENTS** : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, GAUTHIER-MILHAC Michel, CHAMBON Ghislaine, PONCET Daniele-Génia, HOFMANN Corinne, WOJTUSIAK Michel

**Absent excusé** : BROUQUI Frédéric

**Absents représentés** : GAUTHIER-MILHAC Olivier a donné procuration à Gauthier-Milhac Michel, MARTINS François a donné procuration à Christian Eymery

**Secrétaire de séance** : CAMINADE Maurice

**Délibération n°2021-31 portant sur une modification de la délibération 2021-17 du 13/04/2021**

Le maire indique qu'il est nécessaire de rajouter la parcelle 907 section A d'une superficie de 40m2 qui fait partie du lot n°2 de 2077 m2 en cours de vente.

La délibération n°2021-17 du 13 avril 2021 portant sur la vente de terrains constructibles est modifiée comme suit :

Au lieu de :

- Lot n°2 : 2077 m2 (parcelles 900 et 904 section A) pour un montant de 26 000€ ;

Lire

- Lot n°2 : 2077 m2 (parcelles 900, 904 et 907 section A) pour un montant de 26 000€ ;

Le maire

Christian Eymery



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	11
Présents	8
Absents	3
représentés	2
votants	10

Le 22 octobre 2021 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 15/10/2021** s'est réuni en session ordinaire à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Christian Eymery, le maire

**PRESENTS** : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, GAUTHIER-MILHAC Michel, CHAMBON Ghislaine, PONCET Daniele-Génia, HOFMANN Corinne, WOJTUSIAK Michel

**Absent excusé** : BROUQUI Frédéric

**Absents représentés** : GAUTHIER-MILHAC Olivier a donné procuration à Gauthier-Milhac Michel, MARTINS François a donné procuration à Christian Eymery

**Secrétaire de séance** : CAMINADE Maurice

**Délibération n°2021-32 portant sur le devenir du logement de l'ancien presbytère**

Le logement étant vide suite au départ du locataire, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'une des trois solutions suivantes :

- remise en location, en l'état ;
- remise en location après travaux de rafraîchissement et dans ce cas prévoir un délai de plusieurs mois avant l'intervention d'un artisan ;
- mise en vente.

S'agissant de la vente, le Maire rappelle avoir engagé le conseil municipal à réfléchir à cette éventualité lors de la précédente réunion. Cette solution trouve sa cohérence dans une stratégie visant à conduire de front deux projets importants, à savoir la réalisation de l'assainissement collectif dont les études suivent leur cours et la rénovation énergétique de notre parc immobilier. En effet, si le projet d'assainissement collectif débouche sur une décision de réalisation, il consommera l'essentiel de notre capacité d'endettement et il sera nécessaire de disposer d'un apport conséquent permettant d'intervenir sur nos bâtiments en matière d'isolation, systèmes de chauffage, huisseries ; A ce titre, il est rappelé qu'au cours des prochaines années les logements présentant un diagnostic de performance énergétique dégradé seront difficiles voire impossibles à louer.

Le Maire insiste en outre sur le fait que cette opération n'affecterait pas la valeur globale du patrimoine immobilier communal puisque le fruit de la vente serait dédié à la rénovation et donc à la valorisation des bâtiments restants qui conserveraient notamment tout leur attrait locatif.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de mettre le logement concerné en vente.

A cet effet, il mandate le Maire pour prendre les dispositions en ce sens et fixe un prix de départ à 180 000€.

Le Maire précise que toutes les offres enregistrées seront portées à la connaissance du conseil municipal et soumises à sa décision.

Le maire  
Christian Eymery



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 22 octobre 2021 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 15/10/2021** s'est réuni en session ordinaire à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Christian Eymery, le maire

En exercice	11
Présents	8
Absents	3
représentés	2
votants	10

**PRESENTS** : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, GAUTHIER-MILHAC Michel, CHAMBON Ghislaine, PONCET Daniele-Génia, HOFMANN Corinne, WOJTUSIAK Michel

**Absent excusé** : BROUQUI Frédéric

**Absents représentés** : GAUTHIER-MILHAC Olivier a donné procuration à Gauthier-Milhac Michel, MARTINS François a donné procuration à Christian Eymery

**Secrétaire de séance** : CAMINADE Maurice

**Délibération n°2021-33 portant sur le changement d'une chaudière gaz dans un logement de l'ancienne école**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la décision du conseil municipal, un audit énergétique est en cours de réalisation afin d'éclairer les choix de rénovation de certains bâtiments en 2022, notamment l'ancienne école qui abrite deux logements équipés de chaudières gaz arrivant en fin de vie.

Après la panne de l'une des chaudières, celle-ci a été arrêtée pour raisons de sécurité et ne présente pas d'intérêt à la réparation. Il est par conséquent indispensable de procéder à son remplacement, cet appareil fournissant l'eau chaude sanitaire et le chauffage central.

En référence au devis qui avait été demandé pour apprécier les coûts de remplacement des équipements actuels par des chaudières à condensation plus performantes et plus sobres, le prix s'élève à 3871.20€ HT par unité.

Dans la mesure où ce remplacement devra être sorti du dossier global de demandes de DETR 2022, Madame la sous-préfète de Sarlat a autorisé le dépôt d'une demande hors calendrier en précisant toutefois que celle-ci ne pourra recevoir de suite favorable qu'en cas d'apparition d'une marge de financement en fin d'année.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à prendre les dispositions nécessaires au remplacement de la chaudière et à déposer une demande de DETR à hauteur de 40% dans les conditions fixées ci-dessus.

Le maire  
Christian Eymery



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	11
Présents	8
Absents	3
représentés	2
votants	10

Le 22 octobre 2021 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 15/10/2021** s'est réuni en session ordinaire à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Christian Eymery, le maire

**PRESENTS** : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, GAUTHIER-MILHAC Michel, CHAMBON Ghislaine, PONCET Daniele-Génia, HOFMANN Corinne, WOJTUSIAK Michel

**Absent excusé** : BROUQUI Frédéric

**Absents représentés** : GAUTHIER-MILHAC Olivier a donné procuration à Gauthier-Milhac Michel, MARTINS François a donné procuration à Christian Eymery

**Secrétaire de séance** : CAMINADE Maurice

**Délibération n°2021-34 portant sur une étude de sol du terrain en vente à Péchavit**

Dans le cadre de la vente du terrain sis à Péchavit, concernant le lot n°2, il est nécessaire d'effectuer une étude du sol avant la signature du sous-seing privé.

Le maire présente au conseil les devis suivant :

- Optisol : 916.80 € TTC
- Géoccitane : 1020 € TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le devis Optisol et autorise le maire à donner l'ordre de service correspondant.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	11
Présents	8
Absents	3
représentés	2
votants	10

Le 22 octobre 2021 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 15/10/2021** s'est réuni en session ordinaire à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Christian Eymery, le maire

**PRESENTS** : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, GAUTHIER-MILHAC Michel, CHAMBON Ghislaine, PONCET Daniele-Génia, HOFMANN Corinne, WOJTUSIAK Michel

**Absent excusé** : BROUQUI Frédéric

**Absents représentés** : GAUTHIER-MILHAC Olivier a donné procuration à Gauthier-Milhac Michel, MARTINS François a donné procuration à Christian Eymery

**Secrétaire de séance** : CAMINADE Maurice

**Délibération n°2021-35 portant sur la caution du logement « Ancien presbytère » 22 rue des Forges**

En l'absence de dommages constatés lors de l'état des lieux de sortie le 8/10/2021, le conseil municipal décide de rembourser la caution déduite des frais de ramonage qui s'élève à 88 € soit 412 €.

Le maire  
Christian Eymery



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.